

PROCES-VERBAL SEANCE DU 23 AVRIL 2026

20H-MAIRIE DE MACHEZAL

Président de séance : Éric PION

Membres présents : M. BISSUËL Thomas, M. CAMIËR Sébastien, M. CHËRBLANC Raphaël, M. CLAPOT Éric, M. FOURNIËR Marc, Mme GOUTTËNOIRË Marilyne, Mme LOMBARD Élisabeth, Mr PION Éric, Mme SUBTIL Nathalie, Mme VËRNAY Cheyenne.

Membre absente excusée : Mme SOLDAT Céline

Nombre de Conseillers en exercice : 11 Présents : 10 Votants : 10 Quorum : 6

Secrétaire de Séance : Mme LOMBARD Élisabeth

M. Éric PION soumet à l'approbation le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 avril 2026

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 1 (M. CHËRBLANC Raphaël)

M. CHËRBLANC comprend que c'était le 1^{er} PV, mais estime que ce dernier n'était pas totalement représentatif des discussions, il n'est pas contre, mais s'abstient.

Ordre du jour de la séance :

- 1 – Affectation du résultat du budget assainissement 2025
 - 2 – Vote du budget assainissement 2026
 - 3 – Affectation du résultat du budget général 2025
 - 4 – Vote des taxes pour le budget général 2026
 - 5 – Vote du budget général 2026
 - 6 – Vote des subventions aux associations
 - 7 – Commission des impôts
 - 8 – Revalorisation des loyers
 - 9 – Projet de loi de décentralisation et simplification action publique
- Questions diverses

Les documents pour les votes des budgets ont été envoyés en amont de la réunion du Conseil Municipal.

1 – Affectation du résultat du budget assainissement 2025

Monsieur le Maire redonne les résultats du Compte Financier Unique 2025 :

Résultats : + 5 126,96€ en fonctionnement et + 133 710,22€ en investissement.

Il propose de reporter le résultat de 5126,96€ en fonctionnement.

Approbation : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2-Vote du budget assainissement 2026

Monsieur le Maire présente le budget assainissement, après discussion, il propose les montants suivants :

en fonctionnement : 42 962,19€

en investissement 160 332,40€

Approbation : 10 Contre : 0 Abstention : 0

3– Affectation du résultat du budget général 2025

Monsieur le Maire rappelle les résultats du Compte Financier Unique 2025 :

Résultats : + 203 657,75€ en fonctionnement et + 9109,38€ en investissement.

Il propose de virer à la section d'investissement 60 000€ et de reporter 143 657,75€ en fonctionnement.

Approbation : 10 Contre : 0 Abstention : 0

4- Vote des taxes pour le budget général 2026

Avant le vote du budget général 2026, M le Maire, indique qu'il est nécessaire de voter le montant des taxes pour 2026. Ceux de 2025 étaient les suivants :

30,25% pour la taxe foncière bâti

38,99% pour la taxe foncière non bâti

14,99% pour la taxe d'habitation des résidences secondaires

Au vu des résultats de la commune, M le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'impositions.

Approbation : 10 Contre : 0 Abstention : 0

5- Vote du budget général

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil Municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (Chapitre 12) dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections article L.5217-10-6 du CGCT.

Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance dans les mêmes conditions que la revue de détail des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du CGCT.

Cette disposition permet d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaires entre chaque chapitre budgétaire (chapitres budgétaires classiques et chapitres opérations) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements.

Cette disposition permet de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.

M le Maire propose de voter.

Approbation : 10 Contre : 0 Abstention : 0

M le Maire présente le budget général 2026.

Mme Gouttenoire fait part au conseil de la rencontre qui a eu lieu avec l'agent technique le 13 Avril 2026 en présence de Mmes Céline Soldat et Elisabeth Lombard, afin de faire sa connaissance et discuter avec lui du fonctionnement de son poste, de ses besoins et de ses remarques.

Il en ressort le besoin d'une scie sauteuse, d'une meuleuse de tailles supérieures. Le nettoyage de la salle pouvant générer des contraintes physiques importantes, une attention particulière doit être portée à la prévention des troubles musculosquelettiques., et de ce fait, il peut être judicieux d'envisager l'achat d'une autolaveuse. Elle demande s'il n'est pas trop tard pour mettre ces éléments au budget ?

M. Cherblanc intervient à ce propos, signalant que pour lui, la salle pouvait être nettoyée en 1 h 30 et dit que ce sujet avait déjà été abordé avec le conseil précédent et la proposition non retenue.

Le conseil donne son accord pour prévoir ces achats : les opérations et les montants du budget en investissement sont modifiés en conséquence.

Monsieur le maire propose de voter le budget général avec les montants suivants :

en fonctionnement : 409 407,75€

en investissement : 401 956,42€

Approbation : 10 Contre : 0 Abstention : 0

6-Vote des subventions aux Associations

Un tableau reprenant l'historique des versements de subventions aux associations est projeté.

Il est rappelé que ces subventions votées à l'occasion du budget sont versées aux associations qui en font la demande et qui produisent un bilan de leurs comptes de résultats ainsi qu'un numéro SIRAT.

SOU DES COLS : 400€

VILLAGE PARTAGE : 205€

MACHÉZ'IVAL : 200€

BOULE FRATERNELLE : 120€

CHASSE : 120€

DON DU SANG : 120€

OCC(Assurance cole) : 50€

LES MAILLONS LUDIQUES : 120€

Approbation : 10 Contre : 0 Abstention : 0

7-Commission des Impôts

La CCID (Commission Communale des Impôts Directs) est une commission présente dans chaque commune, elle fait le lien entre l'administration fiscale et la municipalité. Elle donne son avis sur les

évaluations des propriétés bâties et non bâties (terrains). Elle aide à déterminer la « valeur locative » qui sert de base au calcul des impôts locaux. Elle examine les changements affectant les propriétés (constructions neuves, rénovations...) pour s'assurer que les bases foncières, restent justes. La commission se réunit sur convocation des impôts 1 fois par an.

Il est nécessaire d'établir une liste de 24 personnes payant soit une taxe foncière soit une taxe d'habitation. Le service des impôts désigne ensuite 12 personnes sur les 24 (6 Titulaires et 6 suppléants).

M le Maire propose de repartir sur la liste qui avait été établie il y a 6 ans en apportant des modifications après avis des membres du conseil municipal.

Approbation : 10 Contre : 0 Abstention : 0

8-Revalorisation des loyers

Un tableau rassemblant l'ensemble des loyers de la commune est projeté.

Le Conseil Municipal décide de revaloriser les loyers :

Au 1^{er} Juillet 2026, cette revalorisation, suivant l'indice en vigueur pour chaque logement conventionné, sera de 1,04% (donné par Adil)

Pour les logements non conventionnés, les indices pris en considérations sont ceux appliqués par l'Insee suivant le trimestre indiqué dans les baux.

Cette revalorisation ne concerne pas les baux commerciaux

Pour rappel, aux montants des loyers est ajoutée la TOM en fin d'année.

Approbation : 10 Contre : 0 Abstention : 0

9-Projet de loi de décentralisation et simplification action publique. Motion de censure.

Un courrier a été envoyé en amont par le SILL-Territoires d'Énergie Loire. Le Maire fait un point sur le futur projet de la loi relatif à la décentralisation et à la simplification de l'action publique, actuellement en préparation.

M le Maire demande l'avis aux membres du conseil concernant ce projet.

Approbation : 0 Contre : 10 Abstention : 0

10- Questions diverses

-Éoliennes

M le Maire a reçu en mairie Mme Baconnier, M Grandpré et M Stevenin qui voulaient discuter de la future implantation d'éoliennes touchant les communes de Machézal, Joux et St Cyr de Valorges. Ces personnes voudraient rencontrer le Conseil Municipal. M. le Maire leur a demandé de faire parvenir un courrier en mairie.

Ce projet est déjà engagé et ne dépend plus de la commune mais de l'État.

M. Cherblanc indique qu'il est figé jusqu'en 2027, mais rien ne devrait pas bouger avant 2029.

-Colis pour les personnes âgées de plus de 80 ans

Le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'auparavant, chaque année, un colis d'un montant d'environ 30€ pour une personne célibataire et 50€ pour un couple était offert par la commune aux administrés de plus de 80 ans habitants sur la commune ainsi qu'aux résidents en maison de retraite ayant une attache sur la commune.

Cette action concerne environ 25 personnes.

Les colis sont distribués par les représentants de la commission sociale, des élus et 4 habitants de la commune.

-Journée de la convivialité

Le conseil municipal décide que cette journée est fixée au dimanche 13 septembre 2026.

-Photocopieur

M. le Maire propose de laisser les photocopies gratuites aux administrés et aux associations dans la mesure où il n'y a pas d'abus.

-Le Petit Malécazien

Eric Clapot et Cheyenne Vernay vont présenter une nouvelle charte graphique qui sera reprise sur le Petit Malécazien et le site internet de la commune.

Le prochain petit Malécazien devrait être distribué pour le mois de juillet au plus tard.

Chacun doit donner des idées, demander aux les associations de faire parvenir un texte, des photos...

Mme Marilyne Gouttenoire demande si des mariages sont prévus cette année ? Il lui a été répondu qu'un mariage doit avoir lieu mais que les bancs ne sont pas encore publiés et qu'il y a 3 naissances à ce jour sur la commune.

-M Fournier informe le Conseil que le volet roulant du bar a été remis en place et que les travaux de la salle d'animations sont en cours de finition.

-Une rencontre est prévue avec la Directrice de l'école et une avec le Sou des Ecoles.

M. Pion rappelle que la projection, organisée par Villages Partages, du film Le Petit Prince a lieu le samedi 25 avril à Chirassimont et qu'une conférence de la Copler sur le Numérique a lieu à la salle d'animations ce vendredi 24 avril.

Le Circle Quasar remercie vivement le conseil pour le prêt de la salle d'animations.

M. Cherblanc demande si l'appareil à haute pression été acheté ; il lui a été répondu non.

Mr Cherblanc demande à M. Bissuel et à M. Fournier s'il y avait des choses de faites ou à venir prochainement il est répondu rien !!!

Concernant l'apéritif offert à l'ancien Conseil Municipal en remerciement, chacun des membres du Conseil Municipal apportera le nécessaire.

La date du prochain conseil est prévue le 4 Juin 2026

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22H 30

Le secrétaire de séance
Elisabeth LOMBARD

Le Maire
Eric PION